Procès-verbal Conseil municipal du 16 Septembre 2021

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs données par les conseillers municipaux empêchés :

Mme DORISON (procuration à Mme BUREAU)
Mme MOLENAT (procuration à Mme RENIER)
M. BOULET-BENAC (procuration à M. FAURE)

-

Madame DOGET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire informe le Conseil municipal que **Madame Ariane LY**, pour des motifs professionnels et personnels, **a souhaité démissionner de sa fonction de conseillère municipale**. La personne suivante sur la liste « Aubigny 2020 » a été contactée dernièrement et n'a pas encore répondu au courrier.
Madame LY était membre des commissions Affaires scolaires/Jeunesse et Affaires sociales. Madame le Maire propose que la personne qui remplacera Madame LY soit intégrée au sein de ces commissions.

-

Madame le Maire communique ensuite la liste des **décisions** qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'**article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

DECISIONS JUIN 2021

N°	***DATE***	***INTITULE***	***MONTANT***
025	18.06.2021	Avenant - Convention contrat de cession - Spectacle - Compagnie Les Poupées Russes - La Forge - 26/06/2021	2 250,00€ TTC
026	18.06.2021	Avenant - Convention contrat de cession - Spectacle - Association "Des hommes qui portent et des femmes qui tiennent" - Les Grands Jardins - 18/06/2021	1 747,60€ TTC
028	30.06.2021	Convention contrat de cession - Prestation musicale - Association "Les Trompes de Bel Air" - Centre ville - 23/07/2021	300,00€ TTC
029	30.06.2021	Convention contrat de cession - Prestation musicale - Association Cie Quintette de cuivres Eole - Centre ville - 26/07/2021	1 050,00€ TTC
030	30.06.2021	Convention contrat de cession - Prestation musicale - Association Hémisphère - Centre ville - 05 et 06/08/2021	1 631,20€ TTC

031	30.06.2021	Avenant - Convention contrat de cession - Prestation musicale - Production Vesper - La Forge - 25/09/2021	630,00€ TTC
032	30.06.2021	Avenant - Convention contrat de cession - Spectacle - La Voix du Poulpe - La Forge - 06/11/2021	2 000,00€ TTC

DECISIONS JUILLET 2021

N°	***DATE***	***INTITULE***	***MONTANT***
033	22.07.2021	Récompense aux bacheliers - Mention TB - Mlle Clara ASTRATOFF	100,00€ TTC
034	22.07.2021	Récompense aux bacheliers - Mention TB - Mr Denis AUTREAUX	100,00€ TTC
035	22.07.2021	Récompense aux bacheliers - Mention TB - Mr Aengus BRANDAO	100,00€ TTC
036	22.07.2021	Récompense aux bacheliers - Mention TB - Mlle Mathilde MAGOUTIER	100,00€ TTC

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 8 Juillet 2021**.
Madame le Maire rappelle les différents points sur lesquels le Conseil municipal a délibéré lors de cette séance et notamment la création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activités au tableau des effectifs en cas de maintien des mesures sanitaires dans les écoles (désinfection renforcée). Ces mesures étant maintenues, deux agents ont été recrutés sur ces postes.
Le Conseil municipal avait également soutenu la candidature de la ville de Bourges au label « capitale européenne de la culture ». Madame le Maire indique qu'elle s'est rendue, ainsi que Madame MALLET, à l'inauguration de la nouvelle Maison de la Culture de Bourges. Ce nouvel équipement pourra aider la ville de Bourges dans l'obtention du label. Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Culture, a, lors de son intervention durant l'inauguration, réaffirmé son attachement à Aubigny et à l'école Sainte-Solange où elle a appris à lire.
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés ce procès-verbal, sans observation

-

> Barème Classe de neige 2021-2022

Avant de donner la parole à Monsieur RAFFESTIN, Madame le Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, les effectifs sont en hausse et notamment à la cantine. Au vu de la fréquentation, deux services ont dû être mis en place au réfectoire de l'école maternelle.

Madame RENIER ajoute que toutes les fournitures scolaires sont fournies par la Commune pour les élèves des écoles élémentaire et maternelle. Pour ce qui concerne le restaurant scolaire, elle précise que la viande qui y est servie est élevée sur le Pays Sancerre-Sologne, achetée dans la filière bouchère locale.

Monsieur RAFFESTIN rappelle que l'école élémentaire des Grands Jardins organise chaque année un séjour en classe de neige pour les élèves de CM 1. A la suite de la crise sanitaire, ce séjour a été annulé l'année dernière.
La Commune allège la participation des familles avec l'aide, sous réserve, du Conseil départemental en fonction du quotient familial des familles.
Pour l'année prochaine, le séjour sera organisé au centre de l'Aiglière dans le village d'Ancelle près de Gap. Il se déroulera du 24 janvier au 5 février 2022 pour un coût de 900 €/élève (+2% par rapport à l'année dernière). Ce séjour concernera 46 enfants de CM1 et 2 enfants de la classe d'ULIS.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le barème de participations financières à cette classe de neige comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARTICIPATION COMMUNALE		PARTICIPATION DES FAMILLES		
	Année 2019-2020	**Année 2021-2022** Sous réserve	**Année 2019-2020**	**Année 2021-2022**	**Année 2019-2020**	**Année 2021-2022**	Pourcentage de la participation par rapport au coût du séjour
0 à 276	31 + 50 = 81	31 + 50 = 81	661 875-81-133	684 900-81-135	133	135	15 %
277 à 320	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	683 875-59-133	706 900-59-135	133	135 maintien 1ère tr.	15 %
321 à 366	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	663 875-59-153	688 900-59-153	153	153	17 %
367 à 410	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	577 875-59-239	598 900-59-243	239	243	27 %
411 à 457	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	407 875-59-409	418 900-59-423	409	423	47 %
457 à 550	31	31	208 875-31-636	374 900-31-495	636	495	55 %
+ 550	31	31	208 875-31-636	221 900-31-648	636	648	72 %

Madame le Maire indique que la tranche de quotient familial ajoutée cette année de 457 à 550 diminuera la participation des familles relevant de ce quotient de 72 % à 55 %. La part de la commune est importante sur les premiers quotients, il s'agit d'une volonté municipale de conserver les classes de neige et que l'ensemble des enfants puissent y participer. Elle ajoute que le reste à charge pour les familles dont le quotient familial est plus élevé demeure important et que le Centre communal d'action sociale peut aider les familles qui rencontreraient des difficultés pour absorber le coût du séjour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer les participations ci-dessus présentées, pour tout élève qu'il soit domicilié à Aubigny ou sur une autre commune, sous réserve de la règle suivante : dans le cas où des conseils municipaux des collectivités extérieures décideraient de ne plus assumer en tout ou en partie la part des frais supportés par la Commune d'Aubigny, la charge serait transférée aux familles elles-mêmes.

Madame le Maire souligne que la Classe de neige permet aux enfants d'acquérir une certaine autonomie au sein de la classe. La classe de neige serait organisée à Aubigny depuis minimum 1975.

> Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

Madame le Maire indique qu'un mécanisme de péréquation appelé FPIC est censé répartir les ressources des communes dites « riches » vers les communes plus « pauvres ». La CDC et l'ensemble de ses communes sont contributrices et pour 2021, le montant du FPIC s'élève à 354 039 € contre 350 915 € en 2020. Pour la répartition entre la CDC et les communes, trois options sont possibles :

- la répartition de droit commun qui a été notifiée par la Préfecture : la participation d'Aubigny serait de 142 380 €, soit 40 % du FPIC
- la répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers »
- une répartition « dérogatoire libre » pour laquelle aucune règle n'est prescrite, la CDC doit délibérer à l'unanimité dans les deux mois suivant la notification ou à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés avec approbation des conseils municipal dans un délai de 2 mois suivant délibération de la CDC. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

La CDC a opté le 23 juillet 2021 pour la répartition dérogatoire libre. Les années précédentes, le montant pris en charge par la Communauté de Communes s'élevait à 40 % du FPIC, il a été proposé cette année de fixer sa participation à 30 %, ce qui a été adopté par l'ensemble des conseillers communautaires. La CDC augmentant ses services et ses compétences au bénéfice des habitants et des communes, il a paru logique de diminuer sa contribution et de ce fait augmenter la participation des communes. Pour Aubigny, le montant s'établit pour 2021 à 124 635 €. Il faut noter que le FPIC est augmenté cette année mais qu'il y a simultanément l'entrée de la commune de Nançay qui contribue à hauteur de 12 209 €. Si la participation de la CDC avait été maintenue à 40% du FPIC au lieu de 30 %, Aubigny aurait contribué pour 106 830 €. L'impact le plus fort est supporté par Aubigny, commune la plus importante de l'intercommunalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le régime dérogatoire libre avec la clé de répartition suivante :

- 30 % du montant à prélever pris en charge par la CDC
- 70 % du montant à prélever, réparti entre les communes en fonction de la population DGF et du potentiel financier de chaque commune selon les montants repris au tableau ci-après :

COLLECTIVITES	FPIC 2021 Répartition dérogatoire libre	COLLECTIVITES	FPIC 2021 Répartition dérogatoire libre
CDC Sauldre & Sologne	106 212	LA CHAPELLE D'ANGILLON	7 869
ARGENT SUR SAULDRE	29 862	MENETREOL SUR SAULDRE	3 116
AUBIGNY SUR NERE	**124 635**	MERY ES BOIS	6 761
BLANCAFORT	13 134	NANCAY	12 209
BRINON SUR SAULDRE	14 240	OIZON	8 374
CLEMONT	8 587	PRESLY	3 622
ENNORDRES	3 377	SAINTE MONTAINE	3 135
IVOY LE PRE	8 906	**Total ensemble intercommunal**	**354 039**

> Budget Primitif 2021 Commune – Décision modificative de crédits n° 2

Madame le Maire indique que les modifications portent sur :

- une augmentation du compte 739223 de 9 635 € pour couvrir la participation au titre du FPIC
- un virement à la section d'investissement d'un montant de 252 €
- ces 9 887 € seront déduits des dépenses imprévues de fonctionnement

En section d'investissement, il s'agit de régulariser l'opération d'aménagement de la place Paul Lasnier pour 252 € à inscrire au compte 2151. Ce reliquat ne pouvait être réglé avant la réception des plans de récolement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications reprises au tableau ci-après :

Ch.	Cpte	Objet	DM2			
			Dépenses -	Dépenses +	Recettes -	Recettes +
014	739223	FPIC		9 635,00		
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 9 887,00			
023	023	Virement vers section d'investissement		252,00		
Total section de fonctionnement			**- 9 887,00**	**9 887,00**	**-**	**-**
				-		-
021	021	Virement de la section de fonctionnement				252,00
320	2151	Solde aménagement Paul Lasnier		252,00		
Total section d'investissement			-	252,00	-	252,00
				252,00		**252,00**

> Contrat de territoire 2018-2021 – Avenant n° 3

Madame le Maire rappelle que ce contrat prend fin à la fin de l'année. Il s'agit d'un contrat avec le Département du Cher, signé avec la CDC, les communes d'Argent-sur-Sauldre, de La Chapelle d'Angillon et d'Aubigny-sur-Nère.

Il a été demandé la réaffectation de l'aide départementale de 40 000 € initialement inscrite pour la création d'un atelier d'entreprises , sur l'opération de la ZA du Champ des Tailles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avenant n° 3 au Contrat de Territoire 2018-2021 prenant en compte cette réaffectation de crédits.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire rappelle qu'elle adresse chaque année au Centre départemental de Gestion des propositions relatives à la promotion de grades d'agents communaux remplissant les conditions pour y accéder.
Pami les avis favorables reçus à la suite de ces propositions, sept agents peuvent bénéficier d'avancement de grade avec effet au 20 septembre 2021 :

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe promu au grade d'agent administratif principal de 1ère classe
- 1 adjoint administratif promu au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 5 adjoints au grade d'adjoint technique promus au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Sur proposition d'avancement au titre de la promotion interne d'agents qui ont pris des responsabilités particulières ou qui ont réussi aux épreuves d'examens, trois agents peuvent bénéficier d'un avancement avec effet au 20 septembre 2021. Ces agents sont actuellement positionnés sur le grade d'adjoint technique principal de 2° classe et seront promus au grade d'agent de maîtrise. Ils ont tous réussis l'examen correspondant et avaient pris des responsabilités supplémentaires : Annie SIMONNET – Colette COULEON et Yohan HURTAULT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création des postes nécessaires à la nomination de ces agents sur leurs nouveaux grades :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe
- 5 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe
- 3 postes d'Agent de maîtrise

Sur la proposition de Madame RENIER, à la suite du départ d'un adjoint d'animation affecté au service jeunesse sur un emploi permanent à temps non complet pour 31/35ème, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer dans un premier temps un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité du 20 septembre au 31 décembre 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le tableau des emplois communaux qui traduit ces promotions.

> Avance de frais pour des dépenses éligibles au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement public ou privé, d'au moins 20 salariés, a l'obligation d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Aubigny répond à cette obligation.

En contrepartie, le FIPHFP finance les aides en faveur de l'insertion de ces personnes handicapées. Ces aides sont versées à la collectivité employeur. Certains agents de la commune ont besoin d'acquérir des équipements spécifiques, en l'occurrence des prothèses auditives. Il est proposé que la Commune verse au fournisseur le montant de l'aide reçue du FIPHFP.

Sur proposition de Madame le Maire, afin d'alléger le reste à charge pour l'agent, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le paiement au fournisseur d'équipements spécifiques, dans la limite de l'aide, et d'inscrire ces charges au chapitre 012.

> Plans de financement de travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)

Monsieur TURPIN indique qu'afin de poursuivre le remplacement des luminaires d'ancienne génération, la commune a sollicité le SDE 18 pour intervenir sur les voies suivantes dont les équipements sont particulièrement énergivores : rue Etienne Soyer – rue du Docteur Gressin – avenue du 8 mai 1945 – rue du 11 Novembre – chemin des Parcelles. Ces travaux sont pris en charge dans le cadre du plan REVE laissant à charge pour la commune 30 % du montant HT des travaux.

Par ailleurs, une extension de l'éclairage public doit être réalisée rue de la Malnoue à la suite de la construction de logements par la société Val de Berry. Pour ces travaux, la participation du SDE 18 s'établit à 50 % du montant HT des travaux, la commune prenant à sa charge les 50 % restants.

Madame le Maire souligne la dangerosité de la rue Etienne Soyer et de la rue du Docteur Gressin avec le passage piétons empruntés par les enfants fréquentant l'école Sainte-Solange. Elle demande que soit vérifié le fait que le remplacement point par point soit suffisant.

Monsieur TURPIN répond qu'un ajout de point lumineux pourra être effectué en cas de besoin.

Madame RENIER indique que la commission travaux travaille déjà sur le choix des prochains points à remplacer en raison de la durée s'écoulant entre le choix des emplacements à rénover et l'installation des mâts.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les plans de financement correspondant à ces différents travaux repris ci-dessous :

TRAVAUX		COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
I – <u>PLAN REVE</u>			
a/ <u>Rue Etienne Soyer et rue du Docteur Gressin</u>			
✓ *Etude technique d'éclairage public*	*129.36 €*		
✓ *Dossiers techniques (récolement,localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)*	*88.00 €*		
✓ *Dépose du matériel d'éclairage public*	*339.57 €*	**7 371.51 €**	**2 211.45 €** (soit 30 % du montant HT des travaux)
✓ *Pose du matériel (candélabre, lanterne, Horloge astronomique…), essais, réglage*	*1 976.34 €*		
✓ *Fourniture & pose (support bois,béton, Enveloppe, coffret, platine, protection, prise Guirlande, accessoires)*	*875.34 €*		
✓ *3 Lanternes SENSO1 40 leds 65w Abaissement 20 %*	*1 131.00 €*		
✓ *6 lanternes SENS1 32 leds 54w Abaissement 50 %*	*2 184.00 €*		
✓ *Déroulage de câble (185m)*	*446.61 €*		
✓ *Fourniture de câble*	*201.30 €*		
b/ <u>Avenue du 8 Mai 1945</u>			
✓ *Etude technique d'éclairage public*	*226.38 €*		
✓ *Dossiers techniques (récolement,localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)*	*88.00 €*		
✓ *Dépose du matériel d'éclairage public*	*873.18 €*	**17 640.07 €**	**5 292.02 €** (soit 30 % du montant HT des travaux)
✓ *Pose du matériel (candélabre, lanterne, Horloge astronomique…), essais, réglage*	*3 952.67 €*		
✓ *Fourniture & pose (support bois,béton, Enveloppe, coffret, platine, protection, prise Guirlande, accessoires)*	*3 744.97 €*		
✓ *18 Lanternes SENSO1 40 leds 65w Abaissement 20 %*	*6 786.00 €*		
✓ *Déroulage de câble (716 m)*	*1 297.87 €*		
✓ *Fourniture de câble*	*671.00 €*		
c/ <u>Rue du 11 Novembre</u>			
✓ *Etude technique d'éclairage public*	*194.04 €*		
✓ *Dossiers techniques (récolement,localisation et marquage des réseaux, sondage,*	*88.00 €*	**12 976.31 €**	

recensement, mesures photométriques) ✓ *Dépose du matériel d'éclairage public* *727.65 €* ✓ *Pose du matériel (candélabre, lanterne, Horloge astronomique…), essais, réglage* *3 293.90 €* ✓ *Fourniture & pose (support bois,béton, Enveloppe, coffret, platine, protection, prise Guirlande, accessoires)* *1 845.54 €* ✓ *15 Lanternes SENSO1 32 leds 54w Abaissement 80 %* *5 460.00 €* ✓ *Déroulage de câble (423 m)* *905.19 €* ✓ *Fourniture de câble* *462.00 €* **d/ <u>Chemin des Parcelles</u>** ✓ *Etude technique d'éclairage public* *97.02 €* ✓ *Dossiers techniques (récolement,localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)* *88.00 €* ✓ *Dépose du matériel d'éclairage public* *291.06 €* ✓ *Pose du matériel (candélabre, lanterne, Horloge astronomique…), essais, réglage* *1 317.56 €* ✓ *Fourniture & pose (support bois,béton, Enveloppe, coffret, platine, protection, prise Guirlande, accessoires)* *522.83 €* ✓ *6 Lanternes EVO Mini 1 led COB 31w Abaissement 80 %* *1 858.50 €* ✓ *Déroulage de câble (211 m)* *414.92 €* ✓ *Fourniture de câble* *231.00 €*	**4 820.89 €**	**3 892.89 €** (soit 30 % du montant HT des travaux) **1 446.27 €** (soit 30 % du montant HT des travaux)
II – <u>HORS PLAN REVE</u> **<u>Extension de l'éclairage public Rue de la Malnoue</u>** ✓ *Etude technique d'éclairage public* *125.84 €* ✓ *Dossiers administratifs (permission de voirie, Conventions de passage, consuel)* *107.80 €* ✓ *Dossiers techniques (récolement,localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)* *200.26 €* ✓ *Pose du matériel (candélabre, lanterne, Horloge astronomique…), essais, réglage* *1 552.65 €* ✓ *Fourniture & pose (support bois,béton, Enveloppe, coffret, platine, protection, prise Guirlande, accessoires)* *253.33 €* ✓ *3 Lanternes JCL LUSCINIA 16 leds 33w Abaissement 80 %* *597.00 €* ✓ *3 mâts hauteur 4 m* *909.00 €* ✓ *Ouverture de tranchées (9m)* *464.06 €*	**4 968.29 €**	**2 484.15 €** (soit 50 % du montant HT des travaux)

✓ *Fourreaux (9m)*	*48.51 €*		
✓ *Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines*	*295.13 €*		
✓ *Réfections*	*150.15 €*		
✓ *Déroulage de câble (65 m)*	*105.11 €*		
✓ *Fourniture de câble*	*159.45 €*		

> Restauration des remparts rue du Pont Beaumont – place du Champ de Foire – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'approuver les travaux, le plan de financement ainsi que la demande de subvention. Elle rappelle que les vestiges des remparts de la ville font l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments Historiques. L'état des fortifications situées au Pont Beaumont et place du Champ de Foire présente un risque d'éboulement.

Madame RENIER rappelle que rue du Pont Beaumont existait une maison accolée aux remparts que la commune a dû acquérir en 2001 aux consorts PORTAL. Dans les années qui ont suivi, un éboulement a été constaté avec un risque d'éboulement de ces remparts. La commune a alors effectué une réparation provisoire avec l'installation de tôles en plastique. La famille LAURENSON, propriétaire de la maison à l'arrière, a alerté la mairie du risque grandissant d'éboulement. Il convient par conséquent de solliciter une subvention pour réaliser la restauration de cette partie.

La seconde partie des remparts à restaurer se situe à l'intersection de la rue de la Chaussée/place du Champ de Foire.

Le classement demandé porte sur l'ensemble des remparts, dont certaines parties sont situées dans des propriétés privées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- les travaux de restauration des murs d'enceinte de la commune, dans leurs parties situées rue du Pont Beaumont et place du Champ de Foire

- le plan de financement de l'opération tel que repris au tableau ci-dessous :

Dépenses	HT	Financeurs	Montant	%
rue du Pont Beaumont - rempart droit	10 648,27	DRAC	9 443,955	30%
rue du Pont Beaumont - tour	12 238,80	Participation de la commune	22 035,895	70%
Place du champ de foire - rempart	7 110,78			
Généralité (clôture de chantiers, panneaux)	1 482,00			
DEPENSES	31 479,85	RECETTES	31 479,85	100%

- sollicite auprès de la DRAC la subvention correspondante.

> Convention de co-financement d'un poste de manager de commerces dans le cadre du plan de relance commerce – Programme Petites Villes de Demain

Madame le Maire rappelle que la commune a recruté un manager de centre-ville. Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 20 000 € par an sur deux ans dans la limite de 80 % du poste.

Pierre-Hilaire PORON, manager de centre-ville, a rencontré l'ensemble des commerçants d'Aubigny et travaille actuellement sur la plateforme de vente en ligne « place du marché ».

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les termes de la convention de co-financement à signer avec la Banque des Territoires.

> Attribution d'une aide financière à l'association « 4Li-cornes Trophy 2022 » dans le cadre du 4L Trophy 2022

Madame le Maire indique que de jeunes Albiniens ont déjà été aidés dans le cadre de leur participation au 4L Trophy. Les participants doivent rechercher des sponsors. Un jeune Albinien est venu solliciter une aide financière pour réparer une 4 L qu'il a acquise. Le raid participe également à une action caritative en emmenant des fournitures scolaires. Le budget de l'équipage s'établit à 8 000 € dont 3 360 € de frais d'inscription ; 3 500 € d'achat et de restauration de la 4L ; 400 € de frais de transport ; 400 € d'assurance et 300 € de frais annexes.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

-la réservation d'un emplacement publicitaire sur le devant de l'aile arrière droite du véhicule de l'équipage moyennant un coût de 400 €.

- le versement d'une somme de 50 € appelé « Forfait Biarritz » correspondant :

- ✓ soit 1 post publicitaires sur leur page Facebook
- ✓ soit 1 post publicitaire sur leur compte Instagram
- ✓ 1 photo souvenir de leur aventure personnalisée
- ✓ 1 stylo 4L Trophy

> Rapports d'activités 2019 et 2020 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

<u>Compétences obligatoires du Syndicat</u> :

A- Aménagement de l'espace

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
Exploitation et travaux d'entretien et d'aménagement du canal de la Sauldre et de l'Etang du Puits conformément aux statuts du syndicat de l'étang du puits et du canal de la Sauldre
Développement d'infrastructures touristiques à vocation communautaire.
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

B- Développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme

C- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

D- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

E- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence déléguée

Compétences facultatives du Syndicat :

A- Protection et mise en valeur de l'environnement
Création et entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

B- Politique du logement et du cadre de vie
Elaboration d'un schéma directeur du logement social
Promotion et mise en œuvre d'actions des communes en faveur du maintien à domicile des personnes âgées
Création de services à la population à vocation communautaire

C- Action sociale
Création, gestion et fonctionnement d'un relais d'assistantes maternelles
Organisation de séjours de vacances pour les jeunes.
Madame le Maire rappelle que le premier séjour jeunes a été organisé en 2019 à la montagne et le second au ski en 2020 avant la crise sanitaire

D- Etude de faisabilité d'espaces de santé

E- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ; ce service a été repris en régie en 2020 en raison de l'augmentation des coûts de la délégation. Une redevance a été mise en place sur ce service, il s'agit d'un abonnement annuel.

F- Mise en place d'un projet artistique et culturel de territoire

G- GEMAPI : animation & surveillance de la ressource en eau

La vie institutionnelle du Syndicat :

A la suite des élections municipales et communautaires de 2020, le nouveau conseil a été installé le 15 juillet 2020. Tous les maires sont membres du bureau. Les postes de président et vice-président sont les suivants :

- Présidente : Laurence RENIER
- 1er Vice-Président : Pascal MARGERIN, en charge de l'environnement
- 2ème Vice-Président : Hugues DUBOIN, en charge de l'aménagement et des services à la population
- 3ème Vice-Président : Frédéric BOUTEILLE, en charge de la culture

Les commissions thématiques :
- Environnement – Développement économique – Aménagement du territoire et services à la population Culture – Finances – Commission appels d'offres

Les moyens financiers :

Section de fonctionnement	2019	2020
Dépenses	**1 203 498,83 €**	**1 339 620,29 €**
Recettes	**1 391 847,42 €**	**1 504 434,59 €**
Résultat de l'exercice	**188 348,59 €**	**164 814,30 €**
Résultat antérieur reporté	**503 509,23 €**	**569 131,95 €**

Section d'investissement		2020
Dépenses	971 375,21 €	421 045,95 €
Recettes	1 091 557,45 €	191 112,09 €
Résultat de l'exercice	120 182,24 €	- 229 933,86 €
Résultat antérieur reporté	- 4 829,50 €	115 352,74 €
Résultat de clôture (2019)	115 352,74 €	(2020) - 114 581,12 €

Restes-à-réaliser :		
RAR en dépenses	238 078,61 €	82 803,92 €
RAR en recettes	- €	€
solde	- 238 078,61 €	82 803,92 €

Dépenses et recettes réelles de Fonctionnement :

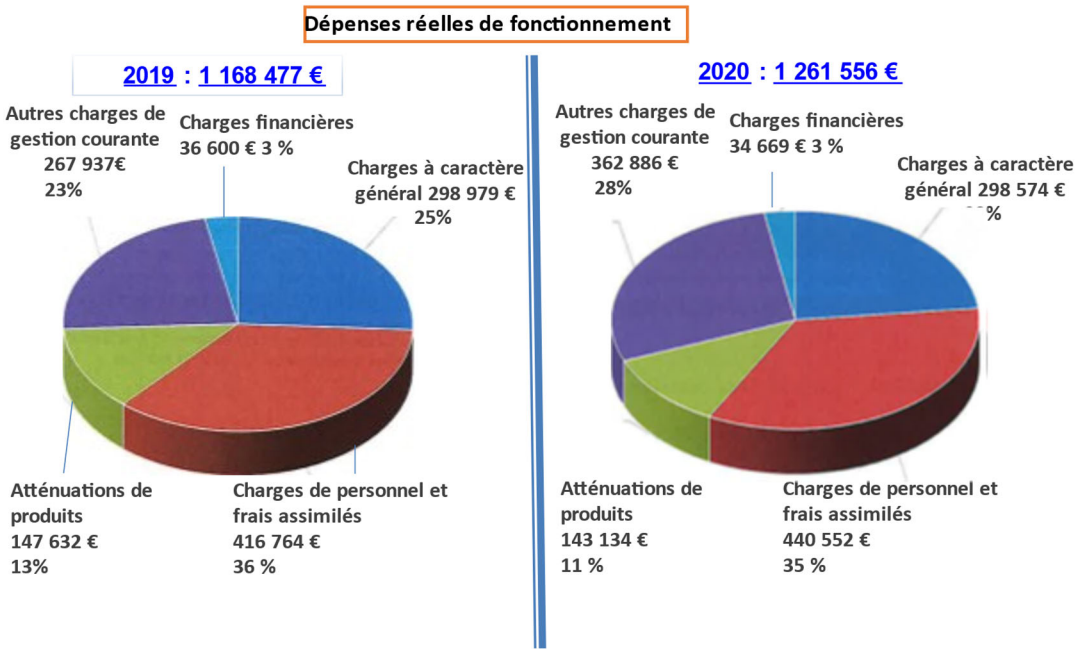

Recettes réelles de fonctionnement

2019 : 1 389 533 €

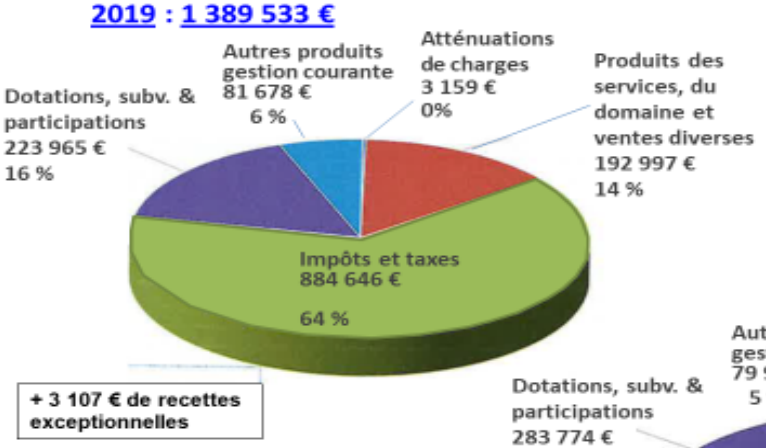

+ 3 107 € de recettes exceptionnelles

2020 : 1 445 125 €

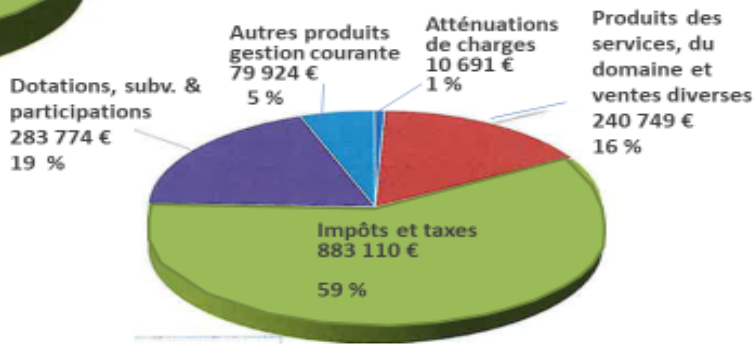

+ 3 062 € de recettes exceptionnelles

Fiscalité :

	2018	2019	2020
Taxe Foncière et Habitation	770 878	800 652	801 756
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	18 479	20 898	16 880
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	19 105	19 120	19 120
Taxe GEMAPI	-	19 005	17 982
Taxe de séjour	27 183	24 971	27 372
TOTAL	835 645	884 646	883 110

Madame le Maire rappelle que la Taxe d'Habitation, qui représente la partie la plus importante de la fiscalité de la CDC, est dorénavant gelée, la commune ne pourra donc désormais modifier uniquement la Taxe Foncière et la cotisation foncière des entreprises.

Les investissements 2019 : 971 298 € dont :

- 261 000 € de participation à Berry Numérique au titre du financement de la première tranche de déploiement du très haut débit,
- 54 349 € d'aides économiques aux entreprises
- 13 635 € pour l'installation de totems à l'entrée des ZAE intercommunales
- 89 702 € de remboursement de capital de la dette,

- 194 617 € de transfert de recettes touchées sur le budget principal au titre de la viabilisation de la ZA du Champ des Tailles sur le budget annexe ZAE,
- 317 919 € d'avance au budget annexe ZAE pour permettre de terminer les travaux de viabilisation

Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à 1 091 557 € :

- 500 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés
- 49 637 € de FCTVA
- 35 022 € de dotations aux amortissements
- 506 899 € pour enregistrer le transfert vers le budget ZAE du montant des travaux de viabilisation enregistrés sur le budget principal

Les investissements 2020 : 421 045 € dont :

- 174 000 € de participation à Berry Numérique au titre du financement de déploiement du très haut débit (solde tranche 1)
- 75 698 € d'aides économiques aux entreprises
- 35 000 € de participation au Fonds renaissance de la Région Centre
- 16 781 € pour l'acquisition de 10 vélos à assistance électrique
- 91 575 € de remboursement du capital de la dette

Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à 191 112 € :

- 122 725 € d'excédents de fonctionnement capitalisés
- 8 332 € de FCTVA
- 634 € de subvention de la CAF (achat ordinateur RAM)
- 59 418 € de dotations aux amortissements (opération d'ordre)

Budget Ordures Ménagères

Section de fonctionnement	2019	
Dépenses	1 640 163,60	1 678 306,33
Recettes	1 700 973,79	1 738 018,22
Résultat de l'exercice	60 810,19	59 711,89
Résultat antérieur reporté	92 230,47	153 040,66
Résultat de clôture (2019) - à affecter	153 040,66	212 752,55
Section d'investissement		
Dépenses	93 041,70	109 250,11
Recettes	46 201,96	52 614,06
Résultat de l'exercice	- 46 839,74	- 56 636,05
Résultat antérieur reporté	157 120,99	110 281,25
Résultat de clôture 2018	110 281,25	53 645,20

Restes-à-réaliser :		
RAR en dépenses RAR en recettes	104 828,50 -	1 179 960,81 1 209 998,00
solde	- 104 828,50	30 037,19

Les dépenses d'investissement 2019 (77 904 €) sont les suivantes :

- 10 597 € d'équipement correspondant à l'achat d'un ordinateur, de poubelles de tri pour les manifestations, d'un sèche-mains et de garde-corps pour la déchèterie
- 40 684 € au titre de l'opération de réaménagement de la déchèterie intercommunale pour les dédommagements des entreprises suite à l'arrêt du projet, les analyses de sols et les frais de remise en état du terrain
- 5 666 € pour projet de construction d'une nouvelle déchèterie, correspondant aux frais de bornage et à la première étude de sol
- 20 957 € : première part de l'entrée au capital de la SPL Tri Berry Nivernais dans le cadre de la construction d'un centre de tri interdépartemental

En recettes, seul le FCTVA à hauteur de 7 349 € a été encaissé

Parmi les dépenses d'investissement 2020 (109 250 €), figurent 49 180 € au titre du projet de construction de la déchèterie qui a été inaugurée le 31 août 2021

Budget du Service Public d'AssainissementNon Collectif (SPANC)

Section de fonctionnement	2019	
Dépenses	47 463,73	65 828,41
Recettes	48 188,82	62 874,30
Résultat de l'exercice	725,09	- 2 954,11
Résultat antérieur reporté	22 436,80	21 737,99
Résultat de clôture (2019) - à affecter	23 161,89	18 783,88
Section d'investissement		
Dépenses	1 423,90	2 969,76
Recettes	-	2 369,48
Résultat de l'exercice	- 1 423,90	- 600,28
Résultat antérieur reporté	-	- 1 423,90
Résultat de clôture 2018	- 1423,90	- 2 024,18

Le nombre de contrôles réalisés en 2020 a été nettement supérieur au nombre réalisé en 2019 : 380 contre 143

Budget annexe ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Section de fonctionnement	2019	2020
Dépenses	656 701,78	95 342,61
Recettes	1 033 987,26	95 342,61
Résultat de l'exercice	377 285,48	-
Résultat antérieur reporté	-	377 285,48
Résultat de clôture (2019) - à affecter	377 285,48	377 285,48
Section d'investissement		
Dépenses	656 701,78	95 342,61
Recettes	317 918,70	91 460,61
Résultat de l'exercice	- 338 783,08	- 3 882,00
Résultat antérieur reporté	-	- 338 783,08
Résultat de clôture 2018	- 338 783,08	- 342 665,08

✓ **Accompagnement des entreprises 2019**

Aide à l'immobilier

Date attribution	Bénéficiaire	Montant
06/02/2019	SCI Tecsaimmo	20 000,00 €
06/02/2019	Laetitia ROBIN– Préférence Coiffure	3 000,00 €
17/04/2019	La Solognote	3 605,98 €
17/04/2019	Pompes Funèbres Albiniennes	7 801,31 €

Aide pour les **Très Petites Entreprises : 29 314, 71 €**

Date attribution	Bénéficiaire	Montant
06/02/2019	Laetitia ROBIN– Préférence Coiffure	5 000,00 €
06/02/2019	Sologne Dépannage Ménager	3 327,95 €
06/02/2019	SNC Sicler	1 026,54 €
17/04/2019	Laetitia GERMAIN– Atelier Floral	2 854,72 €
17/04/2019	Raymonde TIETLIN– Le Bacchus	802,00 €
18/07/2019	Puistplouf SAS	4 044,99 €
18/07/2019	Lydie DERVIN– Le Marché aux Arômes	2 114,70 €
29/11/2019	So Pretty's	3 560,75 €
29/11/2019	JPS Maçonnerie	1 387,12 €
29/11/2019	Florian MEUNIER– Le Café de la Gare	1 051,40 €
29/11/2019	Tim Bois Forêts	4 144,00 €

✓ **Accompagnement des entreprises 2020**

Aide à l'immobilier

Bénéficiaire	Montant
SCI du Parc	20 000,00 €

Montant maximal de subvention porté à 40 000 €

Aide pour les **Très Petites Entreprises : 27 850,16 €**

Date attribution	Bénéficiaire	Montant
10/07/2020	Mahier Agencements	2 839,58 €
10/07/2020	Baron Jean-Luc	1 377,60 €
10/07/2020	Letourneau Sylvain	5 000,00 €
24/09/2020	SASU Laurent Briche	1 798,59 €
21/10/2020	Boulangerie Kock	5 000,00 €
21/10/2020	Ohana	1 397,41 €
04/12/2020	Colussi Marie-Hélène	2 195,28 €
21/12/2020	Sologne Paysage H.M.	4 000,00 €
21/12/2020	Louis Raymond	3 560,00 €
21/12/2020	GarageGuérard	2 876,98 €

Environnement 2019

✓ **Collecte et traitement des déchets**

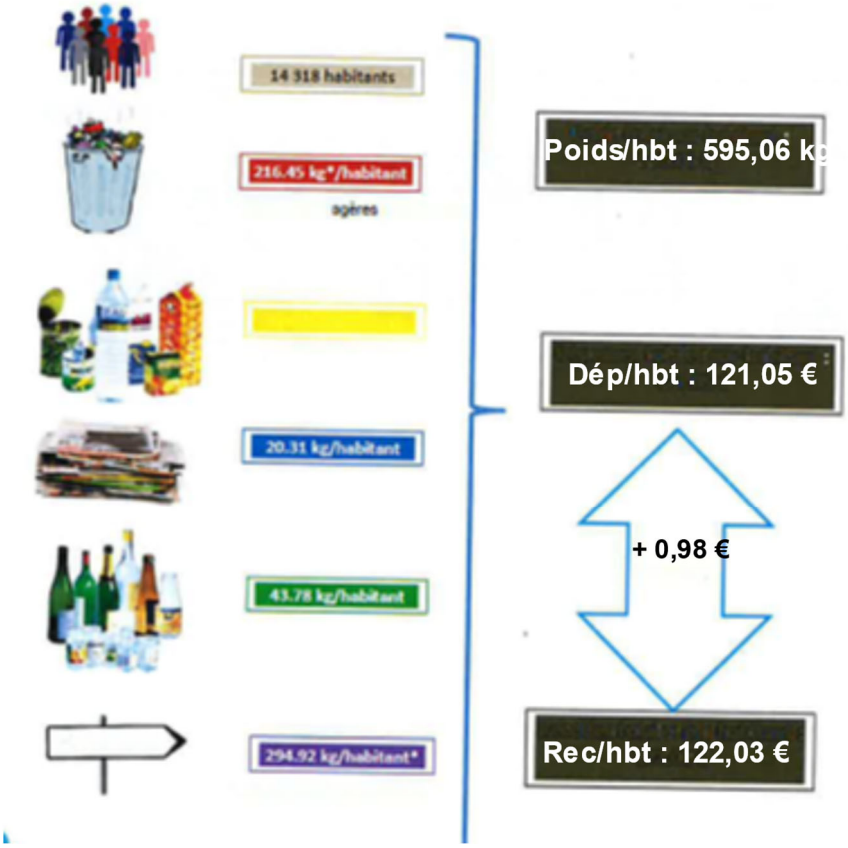

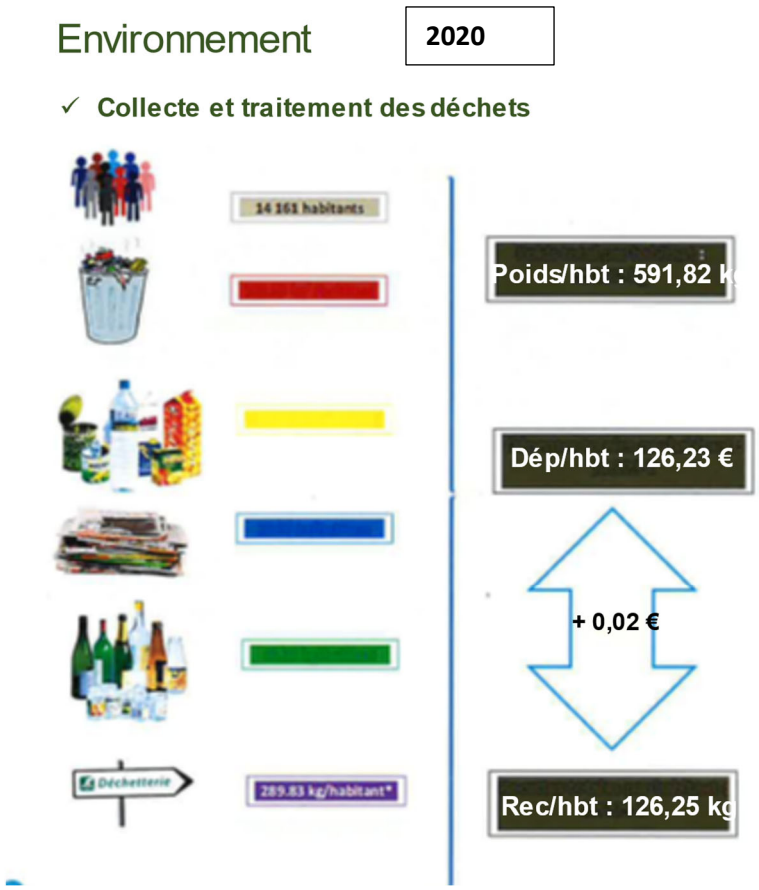

✓ **Tourisme**

Madame le Maire rappelle que la création de l'Office de Tourisme communautaire a eu lieu fin 2019. En 2020, il faut noter la création du site Internet.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports d'activités 2019 et 2020 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

-

> Convention PAYFIP – Kiosque Famille

Madame ABDELLALI indique que la création du Kiosque Famille permet aux familles depuis cette rentrée scolaire d'inscrire leurs enfants dans les différents services périscolaires et extrascolaires communaux. Cet outil permet aux familles de réserver les repas, les jours de présence en garderie ou encore l'inscription à l'accueil de loisirs le mercredi ou pendant les vacances. Ce système permettra de passer en paiement d'avance et non plus en paiement échu.
Afin de permettre la mise en place de ce paiement, la commune doit adhérer à un dispositif de paiement en ligne de la Direction des Finances Publiques intitulé Payfip en signant une convention.

Madame le Maire précise que les paiements en ligne ne peuvent s'effectuer avant d'avoir signé cette convention. La commune s'est dotée d'un logiciel adapté, très bénéfique pour les familles qui peuvent inscrire leurs enfants sans contrainte d'horaires. Les heures de connexion témoignent de la facilité proposée aux familles pour les inscriptions directement sur internet. Elle ajoute qu'il est étudié la possibilité que les directrices d'école puissent se connecter pour avoir une vision sur les fiches d'inscription.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention.

> Modification du périmètre de droit de préemption sur les commerces, fonds artisanaux, baux commerciaux et sur les terrains portant ou destinés à accueillir les commerces d'une surface comprise entre 300 et 1 000 m²

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a défini un périmètre élargi en particulier sur le Sud de la Commune. Il paraît cohérent d'étendre ce périmètre également vers le Nord de la commune. L'étude de revitalisation du centre-ville a pour but de préserver, voire de redynamiser plus encore le centre-ville. Les actions, et notamment la navette Nessy a été mise en place dans ce but.

Madame RENIER indique qu'elle s'interroge sur les communes qui reçoivent des aides publiques pour revitaliser leur centre-ville tout en acceptant l'implantation en périphérie de grandes surfaces. Ce n'est pas l'orientation d'Aubigny et il convient de se prémunir contre des installations qui dévitaliseraient le cœur de ville.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le périmètre intégrant le Nord de la Commune et une petite extension au Sud autour du rond-point tel que défini au plan présenté. La Chambre des Métiers et la Chambre du Commerce ont donné leur accord.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire indique que **l'arbre tombé dans les Grands Jardins** au début du mois de mai ayant provoqué un accident dramatique, a pu être retiré cette semaine.
Un expert envoyé par les assurances est venu inspecter l'arbre en question le 2 septembre dernier. Le rapport fourni a autorisé la commune à débiter cet arbre. La Commune n'est pas mise en cause dans cet accident regrettable.

2 – Madame RENIER remercie les conseillers municipaux qui se sont mobilisés pour l'organisation de la **Fête du Sport.** Elle félicite également le jeune stagiaire, Thomas PIERMANT, qui a été chargé d'organiser cette première édition en collaboration avec notre référent sport Rodophe JACQUES. Ils se sont investis ainsi que toutes les personnes qui ont participé à cette réussite. La manifestation a accueilli environ 1 000 personnes.

Tous les clubs participants étaient ravis de cette manifestation et ont souhaité le renouvellement de celle-ci.

3 – Madame le Maire indique que l'**inauguration de la navette Nessy** a eu lieu hier. Elle rappelle qu'il s'agit de reconnecter les quartiers au centre-ville. Elle précise que Nicolas JOUANIN donne des rendez-vous pour acculturer les Albiniens à ce type de transport et accompagner les gens qui hésiteraient à prendre la navette.Il conviendra de veiller que la navette puisse stationner le samedi matin devant la mairie.

Un programme de la mobilité a été élaboré avec la semaine européenne de la mobilité, avec notamment la projection d'un film suivi d'un débat samedi à 18 h, intitulé A contre-sens.

4 – Les **journées du Patrimoine** auront lieu les 18 et 19 septembre prochains.

5 – Madame le Maire indique que le **tri des emballages** vient d'être mis en place. Elle précise que l'ouverture de la déchèterie vient d'avoir lieu et que la livraison des bacs n'a pas été effectuée

suffisamment tôt mais elle ajoute que la Communauté de Communes ne dispose pas de personnel suffisant. Il y aura trois enlèvements par semaine : lundi – mercredi – vendredi ce qui devrait arriver à réguler les choses. Un bac supplémentaire a été installé dans le quartier Jean Mermoz ainsi qu'une benne à verre, un bac supplémentaire sera également implanté sur le parking à côté de l'école maternelle sans bac à verre.

Un ambassadeur de tri sera prochainement chargé d'informer les usagers. Les premiers mois, il devra se poster au pied des points d'apports volontaires pour donner des explications. Le dispositif a été mis en place après le sondage effectué qui a laissé apparaître que les personnes préféraient contenir le coût des ordures ménagères plutôt que de conserver un ramassage des emballages devant leur porte.
Madame le Maire confie qu'elle avait une crainte sur la mise en place de points d'apports volontaires dans un commune touristique mais le dispositif choisi par la majorité des personnes interrogées a été retenu.

Les informations ont fait état hier de l'augmentation des taxes d'ordures ménagères, il s'agit d'inciter les usagers à trier et surtout à produire le moins de déchets possible. Il est souligné toutefois que les industries agro-alimentaires produisent des déchets en quantité importante.

Madame RENIER alerte sur le fait que mettre des ordures ménagères dans les bacs jaunes entraîneraient une forte augmentation de la redevance. De la même façon, il est important de vider le sac dans le PAV mais ne pas mettre le sac rempli car le lecteur optique ne détecte pas à travers le sac.

Madame le Maire ajoute que beaucoup de collectivités réduisent le nombre d'apports en déchèterie ou diminuent le ramassage à une semaine sur deux ou sur trois. Ces restrictions n'empêchent pas l'augmentation des taxes fixées par le Gouvernement appliquée notamment sur les enfouissements. C'est une démarche incitant à réduire au maximum le volume de déchets produits.

En conclusion, Madame le Maire invite les usagers à s'équiper d'un composteur et d'être attentif à ses achats.

6 – Madame RENIER communique ensuite les **dates à venir** :

- la Foire-Exposition les 16 et 17 octobre prochains
- le Salon du Polar le 23 octobre 2021
- le Festival d'harmonies du 30 octobre au 1er novembre 2021 organisé par l'Ecole de Musique à La Forge
- la semaine bleue du 4 au 9 octobre 2021
- le 24 octobre, dans le cadre d'Octobre Rose, une marche sera organisée par un groupe de personnes

  Un stand sera également présent sur le marché à l'occasion de ce mois consacré au Cancer du sein
- 14 Octobre 2021 : Conseil municipal
- la 9° commission sera certainement organisée en visio

Avant de clore la séance, Madame le Maire tient à **remercier Monsieur GRESSET pour les visites de ville qu'il réalise tout à fait bénévolement**. Il a encadré hier deux groupes de 50 Saint-Cyriens ce qui représente trois heures de visite.
Elle fait appel aux conseillers municipaux qui souhaiteraient se former sur ce type d'intervention afin de pallier à une éventuelle absence de Monsieur GRESSET. Il doit d'ailleurs être absent à la fin du mois alors qu'une visite est programmée le même jour, ce qui pose un réel problème. Madame DOGET et Madame GELOTTE pourraient peut-être assurer son remplacement.

7 – Madame LEDIEU indique que le Rotary Club organise la **projection d'un film intitulé « Simone, le voyage du siècle » en avant-première le 25 Novembre prochain** au cinéma Atomic. Les places sont à réserver auprès d'Olga GUERARD, le prix des places est fixé à 15 € dont 7 € reviendront au cinéma et 8 € seront reversés à la recherche fondamentale sur le cerveau. Il s'agit d'un film sur Simone Veil.

Monsieur GRESSET précise que le film sortira dans les salles en mars 2022 et ajoute qu'il est impératif qu'il y ait au moins 50 personnes à cette projection pour que des projections en avant-premières puissent se renouveler.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.